

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Valables à compter du 01/12/2020



**Jybus**  
SE DÉPLACER À RUMILLY

## ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS TARIFS

Un titre de transport J'ybus est valable sur toute l'étendue du réseau urbain à l'intérieur du Ressort Territorial de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour un déplacement effectué dans un bus.

Les titres de transport peuvent être commercialisés sous forme soit de tickets, soit d'abonnements mensuels (glissants).

Un abonnement est constitué d'une carte PVC contenant les informations suivantes :

- Nom et prénom de l'abonné
- Numéro de l'abonné
- Photo d'identité
- Période de validité de l'abonnement

Les abonnements sont uniquement établis au Service transports de Rumilly Terre de Savoie.

Tous les abonnements donnent le droit de voyager librement sur l'ensemble du réseau J'ybus pendant la durée de validité indiquée.

Afin de faciliter les déplacements, merci de faire l'appoint avant la montée dans le véhicule. Pour des raisons de sécurité, aucun billet de plus de 20€ ne sera accepté. La carte bancaire et le paiement par chèque ne sont pas acceptés.

La gamme tarifaire (tickets et abonnements) détaillée ci-après s'applique à partir de l'ouverture au public (Juin 2019) sur l'ensemble du réseau J'ybus, à savoir les lignes régulières urbaines.

## ARTICLE 2 : LES TARIFS

Les enfants de moins de 5 ans voyagent gratuitement à condition d'être accompagnés par un parent responsable d'eux.

Les enfants de moins de 9 ans sont placés sous la surveillance et la responsabilité directe de leur accompagnateur.

Le client doit prendre toutes les précautions nécessaires à la sécurité de son (ses) enfant(s) à la montée, à la descente et au cours du transport.

Les groupes d'enfants (maternelles, crèches, centres aérés, etc) voyagent avec des tickets jeunes.



Titre de transport	Bénéficiaire	Points de vente	Tarif	Validité
Ticket unité	Tous	Dans le bus : auprès du conducteur	1,00€	1 heure par ticket après validation (correspondance comprise)

Titre de transport	Bénéficiaire	Points de vente	Tarif	Validité
Carnet de 10 tickets Plein tarif	Tous	Service Transports CC Rumilly Terre de Savoie et dépositaires	7,50€	1 heure par ticket après validation (correspondance comprise)
Abonnement mensuel glissant	Tous	Service Transports CC Rumilly Terre de Savoie	12,00€	glissant de date à date, avec déplacements illimités durant la période indiquée (exemple: du 03 Septembre au 03 Octobre)
Abonnement annuel scolaire +	Titulaire d'une carte transport scolaire de la CC en cours de validité	Service Transports CC Rumilly Terre de Savoie	24,00€	du 01/09/2019 au 31/08/2020
Abonnement annuel glissant	Tous	Service Transports CC Rumilly Terre de Savoie	120,00€	glissant de date à date, avec déplacements illimités durant la période indiquée



## TARIF RÉDUIT

CONDITIONS : pour les jeunes âgés de moins de 26 ans (1) et les personnes de plus de 65 ans.

Les personnes en recherche d'emploi et bénéficiaires du RSA peuvent également bénéficier des tarifs réduits

Titre de transport	Bénéficiaire	Points de vente	Tarif	Validité
Carnet de 10 tickets Tarif réduit	Conditions Tarif réduit	Service Transports CC Rumilly Terre de Savoie et dépositaires	5,00€	1 heure par ticket après validation (correspondance comprise)
Abonnement mensuel glissant	Conditions Tarif réduit	Service Transports CC Rumilly Terre de Savoie	8,00€	glissant de date à date, avec déplacements illimités durant la période indiquée (exemple: du 03 Septembre au 03 Octobre)
Abonnement annuel glissant	Conditions Tarif réduit	Service Transports CC Rumilly Terre de Savoie	80,00€	glissant de date à date, avec déplacements illimités durant la période indiquée

(1) Le titre réduit -26 ans peut être souscrit jusqu'au dernier jour des 26 ans, sachant que c'est la date de validité du titre qui est prise en compte.



## TARIF SOLIDAIRE

CONDITIONS : Les personnes bénéficiaires CSS (2) ou AME (3) ainsi que les titulaires d'une carte mobilité inclusion et leur accompagnateur

Sur présentation des justificatifs suivants : Attestation CPAM ou MDPH + carte d'identité + justificatif de domicile.

(2) CSS : Couverture Santé Solidaire

(3) AME : Aide Médicale d'Etat

Titre de transport	Bénéficiaire	Points de vente	Tarif	Validité
Abonnement mensuel glissant	Bénéficiaire CSS ou AME Titulaire d'une carte mobilité inclusion*	Service Transports CC Rumilly Terre de Savoie et dépositaires	6,00€	glissant de date à date, avec déplacements illimités durant la période indiquée (exemple du 03 Septembre au 03 Octobre)
Abonnement annuel glissant			60,00 €	
Abonnement mensuel glissant	-26 ou + 65 ans ET beneficiaire CSS ou AME Titulaire carte mobilité inclusion*	Service Transports CC Rumilly Terre de Savoie	4,00€	glissant de date à date, avec déplacements illimités durant la période indiquée (exemple: du 03 Septembre au 03 Octobre)
Abonnement annuel glissant			40,00 €	

N.B : Les tarifs des tickets de bus et des abonnements sont affichés dans tous les véhicules, aux points d'arrêt et dans les points de vente.

Toutefois J'ybus se réserve le droit de commercialiser, en cours d'année, de nouveaux titres de transport qui ne seraient pas mentionnés ci-dessus, ou de modifier ses tarifs en accord avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

\*et son accompagnateur désigné le cas échéant

### ARTICLE 3 : TARIFS SPÉCIAUX

Les membres du personnel J'ybus, sur présentation de leur carte de service et dans le cadre de leur travail uniquement, sont transportés gratuitement.

Les agents du Service Transports de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, mandatés par l'Autorité Organisatrice pour contrôler la conformité des caractéristiques des services, sont transportés gratuitement sur présentation de leur carte de service.

Les Agents de la Police Nationale et Municipale et de la Gendarmerie Nationale pendant leur service, sur présentation de leur carte de service, sont transportés gratuitement.

Les anciens combattants, veuves et orphelins de guerre bénéficient de la gratuité des abonnements mensuels J'ybus.

Pièces justificatives nécessaires et conditions à remplir :

- Etre titulaire de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la nation ;
- Etre titulaire de la carte de ressortissant de l'ONACVG pour les veuves de guerre et veuves d'ancien combattant ;
- Pièces justificatives à déposer exclusivement au service transports de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

#### ARTICLE 4 : DUPLICATAS

Les prix des duplicatas sont les suivants :

Abonnement mensuel = 6,00€  
Abonnement scolaire + = 6,00€

Attention, les duplicatas sont restreints à 1 par an par type de titre.

Les demande de duplicatas sont à adresser et à effectuer au Service Transports de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

#### ARTICLE 6 : MODE DE PAIEMENT

Pour les tickets unités auprès du conducteur : espèces uniquement.

Sont refusés : carte bancaire, billet de plus de 20€, chèque, porte-monnaie électronique

Pour les autres titres au Service Transports de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et chez les dépositaires : espèces, carte bancaire ou chèque.

#### ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera effectué sur aucun des titres (unité, carnet de 10, abonnement).

#### ARTICLE 8 : INFORMATION DU CLIENT

En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse électronique, il est indispensable que l'utilisateur en informe le Service Transports.

#### ARTICLE 9 : LISTE DES DÉPOSITAIRES

- |   |   |
|---|---|
| - Tabac du Pont Neuf<br>14 rue du Pont Neuf - RUMILLY<br>Arrêt : Pont Neuf ou Annexion            | - Tabac «Le Savoisia»<br>4 avenue Gantin - RUMILLY<br>Arrêt : Gare                                  |
| - Bar- tabac- Presse L'Troquet<br>13 rue Jean Moulin - RUMILLY<br>Arrêt : Dadon                   | - Bar- tabac « Les Sangliers<br>à moustaches»<br>2 rue René Cassin - RUMILLY<br>Arrêt : Manufacture |
| - Office du Tourisme de Rumilly<br>Place de la Manufacture - RUMILLY<br>Arrêt : Manufacture       | - Tabac «L'Tabaquin»<br>13 Place Croisollet - RUMILLY<br>Arrêt : Place d'Armes                      |
| - Intermarché<br>Avenue Roosevelt - RUMILLY<br>Arrêt : Roosevelt                                  |   |
| - Hyper U Centre commercial<br>les deux Lacs<br>Boulevard de l'Europe - RUMILLY<br>Arrêt : Europe |   |

#### ARTICLE 10 : MÉDIATION

Conformément aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation, un médiateur de la consommation peut-être sollicité en vue de la résolution amiable de tout litige.

Contact : Association des médiateurs Indépendants d'Ile de France (A.M.I.D.I.F.), 1 place des Fleurus – 77100 Meaux, contact@amidif.com / www.amidif.com

#### ARTICLE 11 : Transport à la Demande (TAD)

La ligne 3 J'ybus est un service de transport à la demande sur réservation.

Ce service est déployé sur une ligne dite ligne virtuelle définie par des horaires de passage et des points d'arrêts.

La course est déclenchée dès lors qu'une réservation est effectuée par un usager. Une adhésion préalable est nécessaire pour bénéficier de ce service.

Les correspondances avec les autres lignes de bus sont autorisées.

#### ARTICLE 11.1 : BÉNÉFICIAIRES

Toute personne peut bénéficier de ce service, y compris les personnes à mobilité réduite nécessitant un fauteuil roulant.

Les mineurs de moins de 9 ans doivent être accompagnés d'un adulte à bord du véhicule. Il n'est pas nécessaire d'être résident de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour utiliser ce service.

#### ARTICLE 11.2 : ADHESION AU SERVICE

Une adhésion préalable est nécessaire pour la première utilisation de ce service. Il sera demandé plusieurs informations notamment: nom, prénom, adresse, n° téléphone, date de naissance, e-mail.

La demande d'adhésion est disponible sur le document commercial fourni au Service Transports de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et sur le site internet [www.jybus.fr](http://www.jybus.fr) dans la rubrique : transport à la demande.

La carte d'adhérent de la ligne 3 est gratuite et envoyée par courrier. Elle doit être présentée lors de vos déplacements en TAD.

En revanche, cette carte ne vaut pas titre de transport, un ticket ou un abonnement est nécessaire.

### ARTICLE 11.3 : RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU MINIMUM LA VEILLE DU DÉPLACEMENT AVANT 16h45 :

Pour réserver un transport, contactez le Service Transports de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au 04 50 01 87 03 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45 et le vendredi de 8h30 à 11h45.

- Les réservations peuvent se faire jusqu'à 16h45 la veille du déplacement (sauf pour le lundi et samedi).

- Attention : les réservations des courses du lundi et du samedi doivent être effectuées avant le vendredi 11h45.

- Les réservations ne peuvent pas se faire les jours fériés (standard fermé) et doivent donc se faire l'avant-veille du jour souhaité. Pour rappel, la ligne 3 ne circule pas les jours fériés.

- Les réservations pour les trajets peuvent être pris en avance sans délai maximum (ex : 1 mois en avance)

- Il n'y a pas de limite de réservation par personne par jour

Lors de la réservation, il est nécessaire d'indiquer :

- Nom et prénom
- Arrêt de départ et d'arrivée (arrêt inscrit sur la fiche horaire et le plan. Attention, certains arrêts ne pas desservis les jours de marché)
- L'horaire désiré suivant la fiche horaire
- Le numéro de téléphone
- Le motif du déplacement peut être demandé dans le but de mieux connaître les usages de cette ligne (travail, santé, loisirs,...)

Attention, pour les groupes, chaque personne doit être adhérent au service. Le nombre de place est limité à la capacité du véhicule.

Si pour des raisons indépendantes de notre volonté (conditions de circulation etc ...) un retard important s'annonçait sur une course, J'ybus préviendrait le client dans la mesure du possible.

### ARTICLE 11.4: ANNULATION / MODIFICATION D'UN TRAJET

En cas d'annulation ou de modification de votre déplacement, il est impératif de prévenir le Service Transports le plus tôt possible.

L'annulation est à faire au plus tard dans la demi-journée qui précède le trajet réservé en fonction des horaires d'ouverture du service de réservation du Service Transports.

En cas d'annulations ou de retards fréquents des sanctions pourront être appliquées : Au bout de 3 annulations tardives et/ou retards sur un trimestre : envoi d'un courrier de rappel du règlement du service de transport à la demande.

Au bout de 5 annulations tardives et/ou retards sur un trimestre : radiation provisoire du service pendant 60 jours.

### ARTICLE 12 : DIVERS ET OBJET PERDU

Les renseignements et réclamations sont à effectuer :

- Par écrit en adressant votre courrier :  
Communauté de Communes  
Rumilly Terre de Savoie  
Service Transports  
3 Place de la Manufacture  
74 152 RUMILLY

- Par mail : sur le site [www.jybus.fr](http://www.jybus.fr) dans la rubrique contact.

- Par téléphone : 04 50 01 87 03

Pour tout objet perdu, il convient de faire un signalement auprès du Service Transports de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie .

## ARTICLE 13 : INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNÉES PERSONNELLES

### Identité du Responsable du Traitement

Le responsable de traitement est la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, 3 place de la Manufacture - 74 125 RUMILLY, qui exploite le réseau sous le nom « J'YBUS » et dont le représentant est le Président.

### Coordonnées du Délégué à la protection des Données

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a désigné un Délégué à la protection des données qui peut être contacté : - soit par courrier adressé au Service Transport Rumilly Terre de Savoie, Protection des données personnelles, 3 place de la Manufacture, 74 152 RUMILLY, soit par courrier électronique à [securite@jybus.fr](mailto:securite@jybus.fr).

### Finalités du traitement des données

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie collecte et traite des données à caractère personnel nécessaires à son activité d'exploitant du réseau de transport public de voyageurs dans le respect des dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du RGPD du 27 avril 2016.

De manière générale, les données sont collectées dans le cadre de la souscription et de l'exécution du contrat de transport et des services annexes proposés par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie. La collecte a un caractère contractuel. Dans le cadre des commandes effectuées par l'intermédiaire de l'e-Agence, elle est nécessaire à l'exécution de mesures pré-contractuelles prises à la demande du client. Il est précisé que la collecte conditionne la conclusion du contrat de vente ou de service annexes.

Les traitements effectués ont pour finalité la délivrance et l'utilisation des titres de transport, la gestion et le suivi des relations commerciales, la gestion de la fraude, la réalisation d'analyses statistiques d'utilisation du réseau et la mesure du fonctionnement du système.

### Destinataires des données

Les destinataires des données sont les personnels de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du service marketing, du service administratif et financier, des ressources humaines et du service sécurité/fraude.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie peut également être amenée à communiquer les données personnelles à des sous-traitants pour assurer l'accomplissement de tâches nécessaires à la réalisation de la prestation, pour lutter contre la fraude, pour assurer le service après-vente et réaliser certaines enquêtes de satisfaction.

Conformément à la réglementation en vigueur, les données pourront être communiquées aux autorités de police sur réquisition judiciaire. Les données ne sont ni vendues, ni louées à des tiers et ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

### Durée de conservation

Les informations recueillies par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie sont enregistrées dans un fichier informatisé et sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, et à l'issue de celle-ci pendant deux ans à des fins commerciales et statistiques pour les clients et prospects. Les données de validation sont quant à elles anonymisées à brefs délais.

### Droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité

Les clients bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, et de portabilité des données les concernant. Ils peuvent également demander la limitation ou s'opposer au traitement de leurs données.

Les personnes peuvent retirer à tout moment leur consentement au traitement des données. Il est précisé que les traitements effectués antérieurement au retrait du consentement demeurent licites. Sauf cas où le traitement répond à une obligation légale, le client peut à tout moment, pour un motif légitime, s'opposer au traitement des données le concernant.

Les clients qui souhaitent exercer leurs droits doivent en faire la demande soit : - par courrier adressé au Service Transport Rumilly Terre de Savoie, Protection des données personnelles, 3 place de la Manufacture, 74 152 RUMILLY, soit par courrier électronique à [securite@jybus.fr](mailto:securite@jybus.fr). L'ensemble des traitements mis en œuvre par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est recensé et mis à jour dans un registre comprenant pour chacun des traitements mention des données traitées, de leurs finalités, des destinataires et des durées de conservation. Ce registre est disponible au Service Transports de Rumilly Terre de Savoie sur le site internet [jybus.com](http://jybus.com).